

Expert financier de partie dans les contentieux : un nouveau métier ?



Frédéric Duponchel, P-dg d'Accuracy

par Frédéric Duponchel, P-dg d'Accuracy

Dans un contentieux à enjeu significatif, les parties peuvent faire appel à un expert financier qui travaille en collaboration avec leurs avocats. Outre une maîtrise des aspects économiques et financiers du contentieux, cette intervention permet d'étayer techniquement une position et de fournir un soutien décisif lors des phases critiques, telles que le témoignage. L'expert financier de partie, aujourd'hui, est plus souvent un cabinet qu'un individu ; il doit pouvoir, en effet, aligner des équipes expérimentées aux connaissances techniques pointues, tout en faisant preuve de pédagogie et en veillant à l'indépendance de ses conclusions.

Lors des procédures contentieuses, les juges ou les arbitres désignent parfois un expert financier. Quel est l'intérêt pour une des deux parties de nommer son propre expert ? Un expert financier, dit indépendant, est nommé par le tribunal lorsque la procédure contentieuse se heurte à un point de technique économique, financière et (ou) comptable qui nécessite l'intervention d'hommes de chiffres, en plus des hommes de droit. Ainsi, l'expert financier a notamment pour compétence d'évaluer un préjudice subi : montants respectifs de la perte subie et du gain manqué. Il peut aussi évaluer une situation financière à l'origine d'un contentieux, reconstituer une situation financière à partir de données différentes (« remise en état »), ou encore confirmer ou infirmer des allégations de nature comptables ou financières d'une des deux Parties, etc. La partie en demande ou la partie en défense peut, par ailleurs, souvent sur le conseil de ses avocats, faire intervenir son propre expert financier. Ceci présente des intérêts multiples : Tout d'abord, l'expert financier peut apporter aux avocats un éclairage économique et financier sur certains des thèmes discutés entre les parties. Ensuite, il peut permettre de produire, parfois avant la nomination d'un expert par le tribunal, un rapport technique, professionnel et détaillé. Dans certains cas, ce rapport peut être utilisé par le tribunal, qui peut dès lors le considérer comme suffisant et donc se dispenser de nommer un expert. Le recours à l'expert permet également de comprendre et, éventuellement, contrer les arguments techniques mis en avant par la partie adverse, et, enfin, de fournir à l'expert nommé par le tribunal, les éléments techniques dont il a besoin pour produire

son rapport ; en effet, l'expérience montre que les experts nommés par les tribunaux manquent souvent de temps et de moyens d'investigation. L'expert de partie peut poser les questions pertinentes à l'expert nommé par le tribunal et, éventuellement, lui demander des compléments de travaux nécessaires. Son intervention permet enfin de garder une parfaite maîtrise de tous les arguments financiers échangés au long de la procédure et de pouvoir appuyer sa position, en produisant des écrits ou des témoignages oraux. Qui sont les experts financiers de partie ? Dans l'environnement légal très structurés, dont certains comptent des centaines de consultants spécialisés, interviennent en tant qu'expert financier de partie. Ceci résulte bien sûr de la pratique juridique de ces pays : conduite générale des procès et arbitrages, procédures dites de « discovery », « cross examination », et, qui nécessitent des phases de préparation lourdes et la présence d'experts, souvent nombreux, aux côtés des avocats. En France, ce métier est nouveau et peu de cabinets sont capables d'intervenir avec efficacité dans ce domaine. A notre avis, un expert financier de partie, pour une intervention à haute valeur ajoutée, doit être en mesure de produire un travail qui soit factuel et précis : une approche et un raisonnement intègres, des données référencées et vérifiables. Il doit également posséder de fortes compétences dans chacun des trois domaines économique, financier et comptable. En effet, les travaux d'évaluation financière, de reconstitution de situations financières à partir d'hypothèses, de mise en place de scénarios, de calculs d'agrégats financiers, ... nécessitent des connaissances étendues dans chacune de ces trois disciplines. Il

doit être capable de mettre en ordre de bataille des équipes expérimentées, parfois nombreuses, qui maîtrisent les techniques d'investigation, d'audit, et soient capables de présenter une information organisée et structurée. Il doit aussi posséder de réelles qualités pédagogiques, pour expliquer aux avocats, aux magistrats, de manière claire et convaincante, des positions et raisonnements parfois très techniques (par exemple, calcul d'EBITDA, détermination d'un taux d'actualisation, ...). Enfin, il doit pouvoir assister son client et ses avocats jusqu'au bout de la procédure, en apportant, si nécessaire, son témoignage, écrit ou oral. Pour cela, le cabinet de conseil concerné doit agir dans la plus grande indépendance et, également, ne pas être limité par des standards internes contraignants. Pouvez-vous donner des exemples d'intervention d'Accuracy en tant qu'expert financier de partie ? Nous intervenons très régulièrement en tant qu'expert financier de partie. Au cours des douze derniers mois, nous avons notamment travaillé aux côtés de cabinets d'avocats : pour une banque, dans le cadre d'une mise en cause pour soutien abusif (présentation d'un argumentaire économique, financier et comptable) ; pour un groupe coté dans le cadre d'un arbitrage international relatif au non respect d'engagements contractuels ; pour un groupe coté dans le cadre d'une rupture abusive de pourparlers (évaluation détaillée et circonstanciée du préjudice subi) ; pour un groupe coté dans le cadre de la mise en œuvre d'une garantie de passif ; pour un groupe dans le cadre d'une procédure de violation de propriété intellectuelle. Nous aurons l'occasion de développer ces exemples sous forme de cas pratiques dans de prochaines chroniques.